

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de  
SAINT-CLAUDECanton de  
MOIRANS-EN-MONTAGNECommune de VILLARDS-D'HÉRIA  
N° INSEE 39 561**Délibération N°  
30-2025****Nombre de Membres**

- en exercice : 9
- présents : 8
- votants : 9
- ayant donné procuration : 1
- absents excusés : 1
- absents : 0

Date de convocation :

16 juillet 2025

Date d'affichage :

16 juillet 2025

**Objet de la délibération****Détermination du prix de  
vente des parcelles du  
Lotissement Côte du  
Moulin III****Résultat du  
vote**

- pour : 9
- contre : 0
- abstention : 0

**Extrait du Registre  
des délibérations du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-quatre juillet à 18 heures 30,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Aïcha BURDAIRON, Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES, Jan VINCENT, Gilles VINCENT, Dominique LACROIX,

Étaient représentés : Floriano DE MATOS

Procuration donnée :

- de Floriano DE MATOS à Gilles VINCENT

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Dominique LACROIX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°98-2020 en date du 15 décembre 2020 approuvant le projet de lotissement sur la commune ;

Vu la délibération n° 70-2022 en date du 15 décembre 2022 portant attribution de marchés de travaux pour la construction du Lotissement Côte du Moulin III ;

Vu la délibération n° 43-2023 en date du 28 septembre 2023 approuvant l'emprunt de la somme de 600 000 € auprès de l'Agence France Locale pour financer ce projet de lotissement ;

Vu la délibération n° 28-2024 en date du 15 mai 2024 déterminant le prix de vente des parcelles du Lotissement Côte du Moulin III ;

Considérant qu'il convient de baisser le prix de vente déterminé en 2024, afin de conclure des ventes de parcelles ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

**DÉCIDE**De fixer un prix de vente des parcelles du Lotissement Côte du Moulin III à 62,50 € HT du m<sup>2</sup>.**AUTORISE**

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 24/07/2025

Le secrétaire de séance  
Dominique LACROIXPour extrait conforme, le Maire,  
Jean-Robert BONDIER